



Communiqué

Chantiers forestiers – respecter la signalisation

Madame, Monsieur,

La forêt est un espace de détente et de loisirs très apprécié par la population, elle permet de découvrir la nature, de se ressourcer et de pratiquer de l'activité physique. Cet espace est entretenu par les propriétaires à travers leurs équipes ou les entreprises forestières mandatées.

Ces travaux forestiers doivent pouvoir se réaliser en toute sécurité autant pour les équipes forestières que pour les autres usagers de la forêt, dont les adeptes du VTT. Le respect de la signalisation mise en place est un des éléments essentiels pour assurer la sécurité. Pour rappel, l'accès du public aux chantiers forestiers est interdit par la loi forestière vaudoise (art. 59 LVLFO).

La Chambre des bois de l'Ouest Vaudois (CBOVD) associée à l'Association VTT Jura Vaudois vous propose donc de mettre sur vos différents supports (site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) et de diffuser une vidéo de prévention *Respecter la signalisation* auprès de vos membres et clients afin d'éviter des accidents.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à cette vidéo et en restant à disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous envoyons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

François Godi

Chargé d'affaires CBOVD

Damien Nardin

Président VTT Jura Vaudois

Téléchargement de la vidéo : <http://www.cbovd.ch/index.php/videos/respecter-la-signalisation>

Sites Internet de référence :

www.cbovd.ch

www.vtt-jura-vaudois.ch

Personnes de contact :

François Godi, Chargé d'affaires de la CBOVD

Téléphone : +41 21 887 88 12 / Courriel : info@cbovd.ch

Damien Nardin, Président VTT Jura Vaudois

Téléphone 079 257 64 00 / Courriel : info@vttjuravaudois.ch